

Le 27 octobre 2010 INS C

**1487 Loi sur l'école obligatoire (LEO) (Modification); lancement de la
procédure de consultation**

Après avoir pris connaissance du projet de modification de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO, RSB 432.210) (Modification) et du rapport et après avoir examiné la liste des personnes et des organisations devant participer à la consultation, le Conseil-exécutif du canton de Berne autorise la Direction de l'instruction publique à lancer la procédure de consultation suivante:



Objet:

Loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210) (Modification)

Début de la consultation:

1^{er} novembre 2010

Date-limite de réponse:

1^{er} février 2011

A la Direction de l'instruction publique et à la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier: